

AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)

MINISTRE DE L'ENERGIE DE
L'HYDRAULIQUE ET DES HYDROCARBURES
(MEHH)
FONDS D'APPUI A LA PROMOTION DES GAZ (FAPGAZ-SA)

Appel d'Offres International N° : 005/MEHH/FAPGAZ/CPMP-PPP/2023

Le Fonds d'Appui à la Promotion des Gaz (FAPGAZ-SA), dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique du Gouvernement en matière de promotion des gaz à usage domestique, décide d'utiliser une partie de ses fonds propres, pour se doter d'infrastructures visant à assurer un approvisionnement régulier des populations.

Dans cette optique, FAPGAZ-SA, a acquis un domaine de 20 hectares près du port minéralier de Konta, dans la Sous-préfecture de Farmoriah, Préfecture de Forécariah pour la construction d'un complexe gazier composé d'un dépôt de stockage de 16 000 tonnes métriques et d'une usine d'une capacité de fabrication de bouteilles 1 000 000 d'unités par an.

Dans le souci de sécuriser entièrement ce domaine, qui est désormais un patrimoine de la société, situé à Konta, FAPGAZ-SA projette de construire une clôture de protection.

Pour cette raison, FAPGAZ-SA, sollicite des offres sous plis fermés de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les dits travaux.

La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants, du Code des Marchés Publics, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du même Code.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres aux adresses mentionnées ci-après :

- ❖ **Cellule de Passation des Marchés Publics du Fonds d'Appui à la Promotion des Gaz (FAPGAZ-SA) sis à Conakry, Commune de Ratoma, Quartier Taouyah, Corniche Nord, ouvert du lundi au vendredi de 8 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes. Numéros de téléphone: +224 629 91 71 71/ 628 59 20 69, E-mails: mariama.sankhon@fapgaz-gn.com; mohamed.nbjr@gmail.com lamine.toure@fapgaz-gn.com**



Les exigences en matière de qualifications sont :

- a- **Expérience Générale** : avoir réalisé les travaux de construction à titre d'entrepreneur au cours des cinq (05) dernières années (2018 et 2022) accompagnées des attestations de bonne fin d'exécution qui précèdent la date limite de dépôt des soumissions.
 - b- **Expérience Spécifique** Avoir exécuté au moins un (01) marché similaire au cours des cinq (05) dernières années (2018 et 2022) avec attestation de bonne fin d'exécution ;
 - c- **Capacité de financement** : Accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de **1 000.000.000 GNF** ;
 - d- **Chiffre d'affaires** : Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen sur les cinq (05) derniers exercices (2018 et 2022) supérieur ou égal à **5.000.000.000 GNF**.
- e- **La Caution de soumission** : le montant de la caution est de 1,5% du montant hors taxes de l'offre pour une validité de 120 jours (c'est-à-dire 30 jours après l'expiration de la validité de l'offre).

NB: Les références en travaux similaires obtenues par sous-traitance, pour être prises en compte, doivent être accompagnées d'une copie de l'Attestation ou de contrat de sous-traitance validée par l'entreprise sous-traitant.

Les candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet aux adresses mentionnées ci-après : **Cellule de Passation des Marchés Publics du Fonds d'Appui à la Promotion des Gaz (FAPGAZ-SA) sis à Conakry, Commune de Ratoma, Quartier Taouyah, Corniche Nord, ouvert du lundi au vendredi de 8 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes. Numéros de téléphone : +224 629 91 71 71/ 628 59 20 69, E-mails: mariama.sankhon@fapgaz-gn.com; mohamed.nfbjr@gmail.com lamine.toure@fapgaz-gn.com à compter du 09 Novembre 2023 contre un paiement non remboursable de cinq millions francs guinéens (5 000 000 GNF).**

La méthode de paiement sera :

- ❖ 50% du montant seront versés au bénéfice du Receveur Central du Trésor au compte n°41 110 71 ouvert à la BCRG ;
- ❖ 30% du montant seront versés au bénéfice de l'ARMP au compte n°2011 000 407 domicilié à la BCRG ;
- ❖ 20% du montant seront versés à la Régie de la Direction Financière de FAPGAZ-SA.

Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-après : **Cellule de Passation des Marchés Publics du Fonds d'Appui à la Promotion des Gaz (FAPGAZ-SA) sis à Conakry, Commune de Ratoma, Quartier Taouyah, Corniche Nord, plus tard, le 08 Janvier 2024, à 11heures 00 minute.**



Siège : Taouyah-corniche / Commune de Ratoma
BP : 892, Conakry – République de Guinée
Tel : +224 629 30 31 19 ; Email : contact@fapgaz-gn.com



NB : Les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparées par les intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter leur examen.

Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

L'ouverture des plis est prévue le **15 Janvier 2024 à 12 heures 00 minute** dans la salle de réunion du FAPGAZ-SA, quartier Taouyah - commune de Ratoma, en présence d'un observateur Indépendant de l'autorité de Régulation des marchés publics (ARMP) et un observateur indépendant de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) conformément au paragraphe 1 de l'article 73 du Code des Marchés Publics et les représentants des Soumissionnaires qui décident d'assister à la séance d'ouverture.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission (Caution bancaire) d'une valeur de 1,5% du montant hors taxes de l'Offres.

Les prix des offres prendront en compte la redevance de régulation au taux de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres.

Et celui des frais d'Immatriculation des Machés Publics équivalent de 0,3% du montant hors taxes des marchés publics conformément à l'Arrêté A/2023/1252/MEF/CAB/SGG Modifiant l'Arrêté A/2023/1057/MEF/CAB/SGG du 23 Mars 2023 portant Attribution et Organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **90 jours** à compter de la date limite de soumission.

Conakry, le 07 Novembre 2023



Le Directeur

Kaman Sadjì DIALLO



Siège : Taouyah-corniche / Commune de Ratoma
BP : 892, Conakry – République de Guinée
Tel : +224 629 30 31 19 ; Email : contact@fapgaz-gn.com

